

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 septembre 2013

**Service instructeur**

**N° CP-2013-8-8-9**

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

**Service consulté**

**PROGRAMME E258  
MISSION PROMOTION DU BILINGUISME  
INCITATION AU DÉVELOPPEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE BILINGUE**

Résumé : La politique en faveur de la promotion de la Langue Régionale d'Alsace inclut des soutiens aux communes et aux communautés de communes qui mettent en œuvre une signalétique bilingue sur leurs territoires. Cette aide varie entre 250 et 1 000 € selon la taille des collectivités et de l'importance des projets.

Quatre communes sollicitent le Conseil Général pour les accompagner dans leurs projets. Ces aides, représentant un montant global de 3 971 €, sont proposées à l'assemblée départementale pour l'année 2013.

L'incitation au développement d'une signalétique bilingue (français / Hochdeutsch / Elsasserdeutsch) par les communes ou les communautés de communes permet au Conseil Général de participer, en tant que partenaire de proximité, à la mise en œuvre de plaques de rues, de panneaux d'entrées et de sorties des localités, d'identifications de bâtiments publics et utilitaires.

Cette aide départementale varie entre 250 et 1 000 € selon la taille des collectivités et de l'importance des projets. Elle est plafonnée à 40 % du montant HT de l'investissement et, en cas de financements publics multiples, le cumul de ceux-ci est limité à 80% du montant HT.

Il est à noter que le Conseil Régional soutient également la mise en place d'une signalétique bilingue, à hauteur de 40, 50 ou 70 % du montant HT du projet (aide limitée à 5 000 €) selon la taille et le potentiel financier des communes.

- **La commune de HIRTZBACH** a décidé, par délibération du Conseil Municipal, de mettre en place des plaques bilingues en français-alsacien dans toutes les rues de la commune. Cette opération, qu'elle souhaite réaliser en une seule phase, est estimée à 11 718,08 € HT.

La Région Alsace a accordé à la commune une subvention d'un montant de 8 202,66€ (70 % du montant de l'investissement et exceptionnellement au-delà du plafond de 5 000 €).

Je vous propose de soutenir ce projet à hauteur de **1 000 €** (montant maximum possible selon nos critères).

- La commune de **LANDSER**, dans le cadre d'un programme 2012/2013, nous a fait parvenir une première demande pour un projet de remplacement de 12 plaques de rues monolingues par des supports bilingues français-alsacien, projet estimé à 1 413,80 € HT. Par la suite, le Conseil Municipal a également décidé de remplacer des panneaux d'une zone artisanale et commerciale ainsi que des plaques signalétiques à l'intérieur de l'école primaire bilingue pour un montant estimé à 1 015 € HT. L'investissement total représente la somme de 2 428,80 € HT.

La Région Alsace a alloué une subvention d'un montant de 710,50 € sur la base de la deuxième demande (70 % de 1 015 € HT).

Je vous propose de soutenir cette démarche à hauteur de **971 €** (40 % du montant HT global investi).

- La commune de **DANNEMARIE** nous sollicite pour un projet de mise en place de plaques de rues et de panneaux d'entrées de ville pour un montant total de 8 846,25 € HT. Le Conseil Municipal a délibéré en 2013 et les crédits sont inscrits dans le budget de la commune pour une réalisation au courant de cet exercice.

La Région Alsace a alloué une subvention d'un montant de 3 538,50 € (40 % du coût HT de l'opération)

Je vous propose de soutenir ce projet à hauteur du maximum de notre participation à savoir **1 000 €** (montant maximum possible selon nos critères).

- La commune de **ROSENAU** nous sollicite pour la finalisation de l'opération de remplacement des plaques de rues dans la commune. Le Conseil Municipal avait délibéré en 2011 pour la totalité du remplacement des plaques sur une opération pluriannuelle. Une première demande avait donné lieu à une subvention départementale de 1 000 €. La deuxième tranche de l'opération est estimée à 3 633,45 € HT.

La Région Alsace n'a pas encore délibéré et est susceptible d'accorder une subvention à hauteur de 40 % de l'investissement, soit 1 453,38 €.

Je vous propose de soutenir ce projet à hauteur de **1 000 €** (montant maximum possible selon nos critères).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder les subventions envisagées pour la réalisation de plaques de rue et de signalétique bilingue, soit :
  - 1 000 € pour la commune de HIRTZBACH
  - 971 € la commune de LANDSER
  - 1 000 € pour la commune de DANNEMARIE
  - 1 000 € pour la commune de ROSENAU

Ces subventions seront imputées sur le programme E258, imputation 204-28-204141-2652-311 du budget départemental 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
13 SEPTEMBRE 2013

**Développement des sites bilingues  
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DSB00049	<b>HIRTZBACH</b> Signalétique bilingue Montant du projet : 11 718,08 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 202,66 €	11 718,08 €		1 000,00 Plafond
DSB00045	<b>LANDSER</b> Signalétique bilingue Montant du projet : 2 428,80 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 710,50 €	2 428,80 €	40 %	971,00
DSB00046	<b>DANNEMARIE</b> Signalétique bilingue Montant du projet : 8 846,25 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 538,50 €	8 846,25 €		1 000,00 Plafond
DSB00053	<b>ROSENAU</b> Signalétique bilingue Montant du projet : 3 633,45 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 453,38 €	3 633,45 €		1 000,00 Plafond
			<b>Total</b>	<b>3 971,00</b>